

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : **Mardi 11 février 2025**

Heure : **18 h 30**

Lieu : **Mairie de Boujan sur Libron - Salle du Conseil Municipal**

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 9 janvier 2025

ORDRE DU JOUR

0. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal au maire – article L 2122-22 du CGCT (délibération du conseil municipal du 25 mai 2020)

1. Urbanisme

Délibération n°5 Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Boujan sur Libron pour la création d'une zone de biodiversité

2. Finances locales

Délibération n°6 Budget Principal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2024

Délibération n°7 Budget Principal – Vote du Budget primitif 2025

Délibération n°8 Création d'une liaison cyclable et piétonne – Avenue Albert CAMUS Phase 1 – Demande de subvention au titre de la DSIL - Année 2025

Délibération n°9 Végétalisation de la cour de l'école élémentaire Marcel Pagnol - Demande de subvention au titre de la DSIL - Année 2025

Délibération n°10 Régie de recettes « Fêtes et Cérémonies » - Fixation des tarifs de la course « BOUJ'AN COURANT »

3. Fonction publique

Délibération n°11 Service Animation – Mise à jour du tableau des effectifs suite à une modification de la durée hebdomadaire de travail - Article L. 542-2 du Code Général de la Fonction Publique

4. Domaines de compétences par thème

Délibération n°12 Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault : Avenant à la convention de soutien aux formations BAFA/BAFD – Autorisation de signature

- Délibération n°13 Renouvellement de l'opération communale de ravalement des façades et des clôtures donnant sur la voie publique dans un périmètre déterminé – Modalités de l'aide financière communale
- Délibération n°14 Reconstitution Bourse aux permis de conduite et à la conduite accompagnée – Année 2025

Boujan sur Libron, le 5 février 2025.

Le Maire,
Gérard ABELLA.



P.S. : En cas d'absence au conseil municipal, merci d'en informer au plus tôt le secrétariat et de retourner le pouvoir dûment rempli.